
Motion de Levasseur demandant que la Convention approuve la conduite des citoyens de l'armée révolutionnaire parus à la barre, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793)

Levasseur (de la Sarthe)

Citer ce document / Cite this document :

Levasseur (de la Sarthe). Motion de Levasseur demandant que la Convention approuve la conduite des citoyens de l'armée révolutionnaire parus à la barre, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 679;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41952_t1_0679_0000_7;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

nous avons entre les mains, et nous les déposerons à vos comités, les preuves de leurs crimes.

Le frère du vertueux Roland est aussi avec nous, son nom seul nous a paru suspect, de plus il était moine, et l'est encore.

Voilà des drapeaux où l'on voit encore des fleurs de lys, des armes. Nous nous promettons, si vous le trouvez bon, d'y mettre le feu et de danser autour la *Carmaignole*.

Les canonniers de Bon-Conseil, un détachement de l'armée révolutionnaire de cette même section et 25 gendarmes du Luxembourg ne nous ont point quittés depuis 6 semaines, ce sont des républicains courageux et pleins de vertus : partout ils se sont montrés avec cette fermeté imposante qui pulvérise les ennemis du bien et ranime le courage des amis de la liberté.

Dans toutes les Sociétés populaires que nous avons formées, ils ont propagé les vrais principes, et prêché l'amour de la patrie.

La calomnie a fait ses efforts pour nous atteindre, nous l'avons toujours réduite au silence en lui opposant la vérité et nos actions.

A toute heure du jour et de la nuit, les canonniers et volontaires de la section de Bon-Conseil et les gendarmes sont prêts au moindre signal de la Convention nationale à voler partout où elle leur ordonnera, et le comité de surveillance du département de Paris sera toujours glorieux quand la Convention nationale choisira quelques-uns des républicains qui le composent pour combattre les ennemis de la liberté.

Les commissaires des comités de sûreté générale et de Salut public de la Convention,

CLÉMENT; MARCHAND.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Un détachement de l'armée révolutionnaire demande à être admis à la barre.

(1) *Moniteur universel* [n° 53 du 23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 214, col. 1]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 418, p. 275) et le *Mercur universel* (21 brumaire an II, lundi 11 novembre 1793, p. 170, col. 2) rendent compte de l'admission à la barre de cette députation dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Au bruit du tambour, des républicains entrent dans la salle. Dans le cortège, on remarque des gendarmes du Luxembourg, des canonniers, des volontaires de la section de Bon-Conseil et un détachement de l'armée révolutionnaire. La marche est ouverte par des sapeurs. Ils sont suivis de quelques volontaires, dont les uns portent des trophées d'ornements d'églises, et d'autres ont recouvert leurs uniformes de chasubles et de dalmatiques. La salle retentit d'applaudissements.

Un orateur se place à la barre. Il annonce que depuis six semaines les républicains qui viennent défilier devant la Convention sont sur pied et marchent pour l'affermissement de la liberté et l'anéantissement du fanatisme; qu'ils ont exécuté avec scrupule toutes les mesures de sûreté générale et qu'ils ont arrêté tous les fanatiques et tous les contre-révolution-

Ce détachement défile dans le sein de la Convention, au bruit du tambour. La marche est ouverte par des volontaires dont les uns portent des piques, et au bout de leurs piques des ornements d'église; d'autres ont recouvert leurs uniformes de chasubles et de chapes.

L'orateur. Depuis 6 semaines, les républicains que vous voyez devant vous marchent pour l'affermissement de la liberté et l'anéantissement du fanatisme. (*Suit un extrait de l'adresse que nous insérons ci-dessus d'après un document des Archives nationales.*) (*On applaudit.*)

Les demandes des pétitionnaires converties en motions sont décrétées.

Levasseur. Je ne puis que faire l'éloge des citoyens que vous venez d'entendre. Lorsque j'ai été dans le district de Gonesse, pour y épurer les autorités constituées, je les ai vus se conduire avec beaucoup d'ardeur et de sagesse, et je demande que la Convention approuve leur conduite.

Cette proposition est décrétée.

Adresse des citoyens républicains des 15 communes composant le canton de Frohen-le-Grand, district de Doullens, département de la Somme, de félicitation à la Convention sur ses immortels travaux et d'invitation de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

naires dans le département de l'Oise; qu'ils ont recueilli dans leur marche 482 mares d'argent, plusieurs effets d'or et des bijoux; qu'à Senlis, il y a un magasin où ils ont réuni 2,500,000 livres pesant de fer, de cuivre et de plomb, que l'on transférera bientôt à Paris; qu'en fondant les Sociétés populaires, ils y ont répandu les meilleurs principes.

L'orateur demande à la Convention deux canons pour une compagnie de canoniers qui s'est formée dans la commune de Senlis. (*On applaudit.*)

Cette pétition est convertie en motion par TRUCRIOT et décrétée sur-le-champ.

LEVASSEUR rend hommage à la conduite des républicains qui viennent d'être entendus.

La Convention décrète qu'il en sera fait mention honorable au *Bulletin*.

II.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

Un détachement de l'armée révolutionnaire, des gendarmes et des canonniers de la section de Bon-Conseil sont introduits.

Les officiers, coiffés de mitres d'évêques, vêtus de chasubles, l'épée à la main, donnent les ordres. Au bruit du tambour, des croix, des soleils, des ornements, des chapes sont portés en bannières.

L'orateur : Votre comité de sûreté nous a envoyés dans les districts de Senlis et de Gonesse pour propager l'esprit public. Nous y avons réussi. Nous vous apportons ces superbes habits sacerdotaux; ce sont ceux du fameux Roquelaure, évêque de Senlis et émigré. Nous vous apportons 320 mares d'argent et 162 mares qui nous ont été remis dans le district de Gonesse, provenant de reliques de saints que nous avons fait enterrer bien avant dans la terre.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 115.